#### **IMPORTANT**

A l'attention du Responsable de Laboratoire, Directeur des Etablissements de Santé Correspondant de Réactovigilance



Craponne, le 2 juillet 2013 bM-CR-sel-13 FSCA 1782

Information de Sécurité
Produit Urgente
Discordance de codes antibiotiques envoyés
au SIL par le logiciel

VITEK 2 Système (version 6.01)

Chère Cliente, cher Client,

Vous êtes utilisateurs du système VITEK 2 et nous vous en remercions. Vous utilisez la version de logiciel 6.01, pour laquelle nous avons identifié une anomalie liée à l'interface de connexion bidirectionnelle vers votre système informatique de laboratoire (SIL).

#### Description de l'anomalie :

Lors de la mise à jour du logiciel d'une version 5.xx en version 6.01, les codes antibiotiques pour la **Céfovécine**, la **Prulifloxacine**, et la **Ceftaroline** ne sont pas mis à jour correctement. En effet pour ces trois molécules, les codes internes VITEK 2 System ne correspondent pas à ceux devant être transmis à l'informatique centrale (voir tableau ci-dessous)

Nom de l'antibiotique	Code BCI bioMérieux	Code Hôte (transmis au SIL)
Céfovecine (usage vétérinaire)	CFO	ctl
Prulifloxacine (molécule déduite)	PRU	cfo
Ceftaroline (non lancée ce jour, mais pouvant être déduite)	CTR	pru

Cette discordance de traduction des codes BCI internes au système et ceux transmis au SIL font que :

- les résultats rendus sur VITEK 2 pour la Céfovécine seront transmis en tant que Ceftaroline dans le SIL. Cette molécule est intégrée dans certaines cartes VITEK 2.
- les résultats rendus sur VITEK 2 pour la Prulifloxacine seront transmis en tant que Céfovécine dans le SIL
- les résultats rendus sur VITEK 2 pour la Ceftaroline seront transmis en tant que Prulifloxacine dans le SIL. La Prulifloxacine n'est intégrée dans aucune carte VITEK 2.



#### Impact de l'anomalie dans votre laboratoire :

L'impact correspond à une discordance de résultats entre celui rendu brut sur VITEK 2 et celui transmis après validation sur votre informatique de laboratoire pour la Céfovécine, la Prulifloxacine et la Ceftaroline.

Cefovécine -> Ceftaroline : le résultat brut pour la Céfovécine reste correct. Il n'y a pas d'impact sur les résultats cliniques rendus, car il s'agit d'une molécule à usage vétérinaire uniquement.

Prulifloxacine → Céfovécine : la Prulifloxacine est une molécule pouvant être rendue par VITEK 2, uniquement si la déduction de la molécule a été paramétrée. L'impact de l'erreur de transcodage est là encore négligeable, car le résultat transmis pour la Prulifloxacine, interprétée comme Céfovécine dans l'informatique centrale, ne pourra être utilisée pour un traitement en clinique humaine.

Ceftaroline -> Prulifloxacine : la Ceftaroline est une molécule pouvant être rendue par VITEK 2, uniquement si la déduction de la molécule a été paramétrée, dans ce cas l'envoi d'un code "pru" peut entraîner une absence de résultat ou un résultat erroné (Prulifloxacine au lieu de Ceftaroline) au niveau du SIL.

#### **Actions requises:**

Nous vous demandons de prendre en compte les actions suivantes au sein de votre laboratoire :

- 1. Vous assurez que cette information, ainsi que la procédure (mise en pièce-jointe) permettant de modifier les codes pour ces trois antibiotiques soient transmises au personnel concerné et qualifié.
- 2. Suivre les instructions de modification de traduction des codes antibiotiques dans BCI afin de remettre les bons codes antibiotiques en face des molécules concernées.
- 3. Compléter l'annexe A en pièce jointe, témoignant que vous avez pris connaissance de l'information et que les actions correctives ont été mises en place.

Cette anomalie sera corrigée dans la prochaine mise à jour (version 7.01) prévue pour être lancée fin 2013.

Notre Centre de Relation Client reste à votre disposition pour tout complément d'information au :

#### 0820 22 90 90

Nous vous prions de nous excuser pour les perturbations pouvant être causées dans votre laboratoire.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Christian ROBERT** 

Auto

Responsable Pôle Spécialistes AS/SE bioMérieux Filiale France

PJ. : - Annexe A : accusé de réception à compléter et à nous retourner

- Procédure changement de codes BCI



#### **ANNEXE A**

# Accusé de réception FSCA 1782 INFORMATION DE SECURITE PRODUIT URGENTE

Discordance de codes antibiotiques envoyés au SIL par le logiciel VITEK ®2

Après avoir complété ce document, merci de nous le faxer au numéro suivant :

FAX: 04 78 87 20 91

## Information clients: Code client:

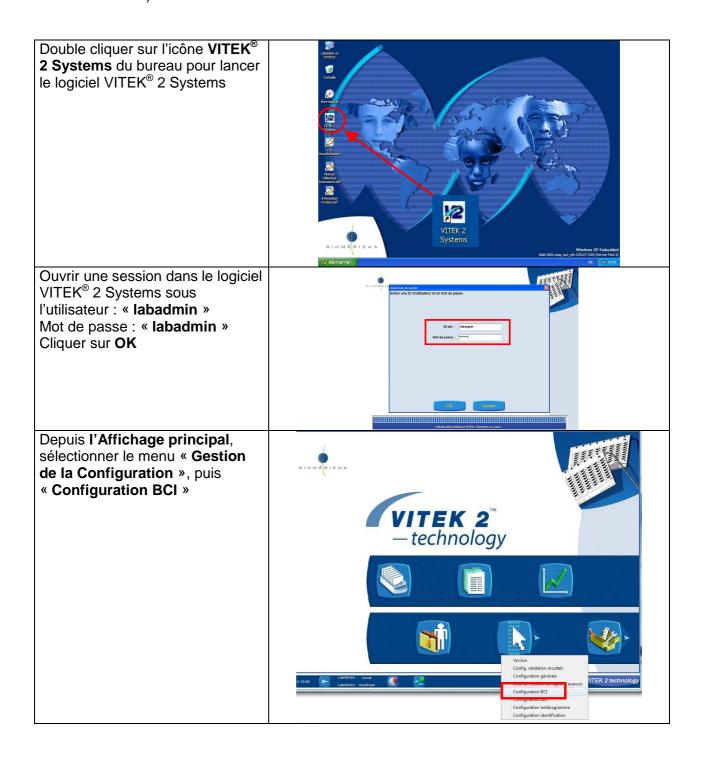
N° de notification :

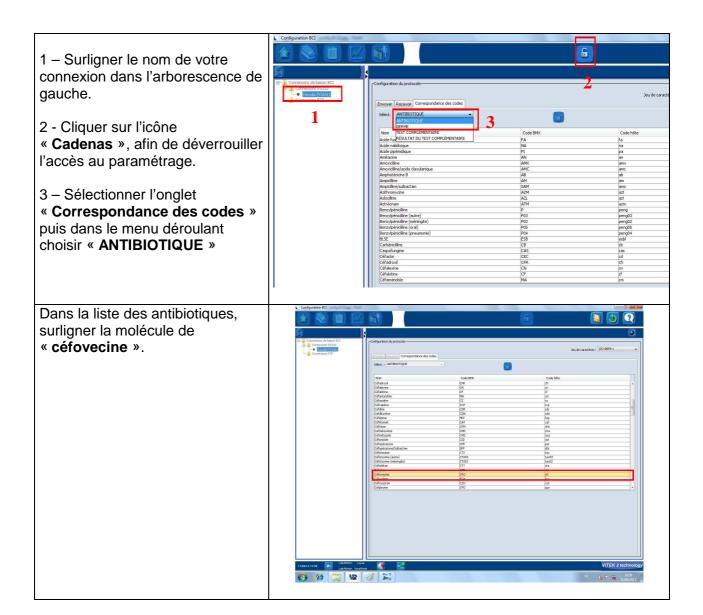
	N°de série :			
	Coordonnées du laboratoire :			
	Responsable du laboratoire :			
	Numéro de téléphone :			
(	Questions :			
_	<del></del>		Oui	Non
1.	Avez-vous pris connaissance de l'information in	portante ci-jointe concernant les logiciels VITEK ® 2 ?	Oui	Non
2.	Avez-vous suivi les instructions et mis en œuvre	les actions correctives comme indiqué dans ce courrier ?		
3.		ns médicales entreprises pour la prise en charge du patient application d'actions médicales, pouvant être liés à la s VITEK 2 BCI ?		
Commen	taires :			
Nom du signataire :				
Nome	u signataire :	Date:		
Signat	ure :			

FSCA: 1782

### Procédure changement de codes BCI courrier FSCA 1782

Ouvrir une session dans le système d'exploitation Windows® sous l'ID utilisateur et le mot de passe « **labadmin** » (opération identique à celle réalisée chaque jour, afin de permettre le lancement du PC).





Double cliquer sur le code « ctl » dans la colonne « code hôte ». Supprimer le code « ctl » et le remplacer par le code « cfo » en minuscule. Cliquer sur la disquette pour sauvegarder les modifications faites Répéter l'opération de modification de code pour : Prulifloxacine modifier le code (3) (2) (3) hôte en « pru » <u>Céftaroline</u> modifier le code hôte en « ctl » Sauvegarder à chaque étape de modification. Fermer le cadenas Revenir à l'Affichage principal à l'aide du bouton correspondant.